

Créé en 1972, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est un établissement public à caractère administratif placé sous la double tutelle des Ministères chargés de l'Ecologie et de l'Agriculture.

Les 1800 agents de l'ONCFS réalisent des missions de service public dans trois pôles prioritaires :

- la police de la chasse et de l'environnement,
- les études et la recherche sur la faune sauvage et ses habitats,
- l'appui technique, le conseil et l'expertise aux administrations, collectivités, gestionnaires, aménageurs du territoire et usagers de la nature.

Délégation interrégionale Nord-Ouest

St Georges d'Aunay (14)

Délégué interrégional
Délégué interrégional adjoint

Brigade Mobile
d'Intervention

Cellules administrative,
technique et informatique

10 services départementaux (SD)

Haute-Normandie (SD 27 / SD 76)
Basse-Normandie (SD 14 / SD 50 / SD 61)
Picardie (SD 02 / SD 60 / SD 80)
Nord-Pas-de-Calais (SD 59 / SD 62)

La Brigade Mobile d'Intervention

La Brigade Mobile d'Intervention (BMI) est composée de 6 agents qui peuvent à tout moment venir en renfort des services départementaux lors de missions spécifiques. Elle est également mobilisée sur le plan national lors d'opérations de police de grande envergure.

Service départemental de l'Orne



ADRESSE

Service départemental
« Le Pin Fleury »
61310 LE PIN AU HARAS
Tel : 02 33 67 19 20 - Fax : 02 33 67 33 41
Email : sd61@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

Le site internet permet de trouver plus d'informations sur les missions, les études et recherches, les délégations interrégionales, les espèces, les modalités de recrutement... Des brochures techniques et des dépliants sur la faune et leurs habitats sont également disponibles.



Crédits photos : SD 61, ONCFS - Conception et réalisation Imprimerie Anquetil - Tel. 02 31 69 04 26 - R.C. Caen 312 616 550 B.

Service départemental de l'Orne



Nos Missions de Police



Les techniciens et agents techniques de l'environnement, veillent au respect de la réglementation en matière de faune sauvage et d'habitat.

Leur domaine de compétence est large :

- police de l'environnement et de la chasse,
- contrôle des activités liées au commerce des espèces (cirques, zoos, animaleries, élevages...)
- protection des espèces protégées et des espaces naturels,
- police de l'eau et des milieux aquatiques...

Agents dépositaires de l'autorité publique, ils interviennent sur l'ensemble du département en collaboration avec les autres corps de police et assurent une présence permanente sur le terrain.

L'Orne est un département rural qui présente une grande diversité de paysages : vergers, bocages, collines, étangs et grands espaces forestiers.

Afin de permettre le bon développement des espèces liées à ces milieux, les agents du service départemental veillent au respect des règlements et des mesures de gestion (arrêtés de biotope, police de la chasse...) décidés aussi bien au niveau local que national.

Que faire face à un acte de braconnage ?

Chasse en voiture, phares qui éclairent le gibier, destruction d'espèces protégées, piège suspect... outre leur illégalité, ces actes s'apparentent à un pillage du patrimoine naturel.

Témoin de telles situations, il est important de laisser tous les indices en place et de transmettre toute information utile (heure, lieu, plaque d'immatriculation...) au service départemental de l'ONCFS.

Nos Missions Techniques

Les agents de l'ONCFS participent à des missions qui concourent à une meilleure connaissance de la faune sauvage et de ses habitats : baguages, comptages, échantillonnages, suivis de milieux...

Ils assurent également la surveillance sanitaire des espèces animales sauvages.

Les informations récoltées sont exploitées par les Centres Nationaux d'Etudes et de Recherches Appliquées (CNERA) de l'ONCFS qui travaillent sur plus de 50 espèces chassables ou protégées et sur les milieux qu'elles fréquentent (bocage, roselières, prairies de fauche...).

Ces recherches permettent de proposer des mesures de gestion favorables au maintien de la faune sauvage, des habitats et de la biodiversité en général.



Le service départemental de l'Orne porte une attention toute particulière aux oiseaux. Ainsi, les bécasses et les colombidés (Pigeons ramier, Tourterelles des bois...) font l'objet d'un suivi constant par baguage.

Les jumelles et autres lunettes d'observation des agents sont également orientées vers les étangs du Perche. En effet, ces habitats fréquentés par des oiseaux inféodés aux zones humides (anatidés, échassiers...) constituent des sites majeurs de repos pour les espèces en migration.

Le permis de chasser

L'épreuve du permis de chasser comporte une épreuve théorique et une épreuve pratique, toutes deux organisées par l'ONCFS. Le candidat doit prendre contact avec la Fédération Départementale des Chasseurs, qui lui proposera des dates de formation qu'il devra obligatoirement suivre avant l'examen. En cas de réussite à l'examen, les inspecteurs du permis de chasser de l'ONCFS délivrent immédiatement le permis de chasser.



Nos Missions de Développement

Les agents contribuent à la formation et à l'information des usagers de la nature, des chasseurs, des gestionnaires, des scolaires...

Des formations spécifiques à l'attention des gardes particuliers et des piégeurs agréés sont également organisées régulièrement.

Les personnels de l'ONCFS, de par leurs connaissances sur la faune et ses habitats, siègent au sein de diverses commissions départementales ou groupes de travail instaurés par le Préfet : commission départementale compétente en matière de chasse ou de faune sauvage, Comité départemental de pilotage Natura 2000, commission des sites et des paysages...

Ils apportent en tant que de besoin leur expertise technique à l'autorité administrative et aux collectivités territoriales.

